

**REGLEMENT COMPLET DU JEU-CONCOURS
«Jeu Pâques – L’Oeuf d’or »
Du 29 mars au 5 avril 2021**

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Ce Jeu n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook, Instagram, Google, Apple ou Microsoft.
La société Carmila, dont le siège est situé au 58, avenue Emile Zola, 92100 Boulogne Billancourt et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro RCS 381 844 471 organise un Jeu gratuit sans obligation d'achat **du lundi 29 mars au lundi 5 avril 23h59 inclus** (heures françaises de connexion faisant foi) intitulé : « **Jeu Pâques – L’Oeuf d’or** » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement. Ce Jeu sera accessible à partir des pages Facebook des centres commerciaux Carrefour (ci-après dénommés les « Fan Page ») ainsi que de leur site internet.

Le gagnant national sera tiré parmi tous les participant ayant rempli le formulaire sur les sites internet des centres commerciaux cités ci-dessous, soit un total de 1 gagnant tiré au sort.

- Liste des centres participants au jeu concours :**

Centre Commercial Athis Mons

Centre Commercial Cap Saran

Centre commercial Carrefour Aix La Pioline

Centre Commercial Carrefour Alençon

Centre commercial Carrefour Amiens

Centre commercial Carrefour Angoulins

Centre commercial Carrefour Annecy

Centre commercial Carrefour Antibes

Centre commercial Carrefour Auchy-Les-Mines

Centre Commercial Carrefour Bassens

Centre commercial Carrefour Berck

Centre Commercial Carrefour Bourges

Centre commercial Carrefour Brest Iroise

Centre Commercial Carrefour Brou

Centre Commercial Carrefour Chambourcy

Centre commercial Carrefour Châteauroux

Centre Commercial Carrefour Cholet

Centre Commercial Carrefour Croix Dampierre

Centre Commercial Carrefour Douai-Flers
Centre commercial Carrefour Francheville
Centre Commercial Carrefour Gennevilliers
Centre Commercial Carrefour Goussainville
Centre Commercial Carrefour Grand Evreux
Centre Commercial Carrefour Gruchet le Valasse
Centre commercial Carrefour Hérouville
Centre commercial Carrefour Isle d'Abeau
Centre commercial Carrefour K2
Centre commercial Carrefour L'Escapade
Centre Commercial Carrefour La Ciotat
Centre commercial Carrefour La Vatine
Centre commercial Carrefour Langueux
Centre Commercial Carrefour Laon
Centre commercial Carrefour Laval
Centre commercial Carrefour Le Salamandrier
Centre commercial Carrefour Les Bouchardes
Centre commercial Carrefour Lescar
Centre commercial Carrefour Mably
Centre Commercial Carrefour Orange Le Coudoulet
Centre commercial Carrefour Port De Bouc
Centre Commercial Carrefour Puget sur Argens
Centre commercial Carrefour Purpan
Centre Commercial Carrefour Quimper
Centre Commercial Carrefour Reims Cernay
Centre Commercial Carrefour Reims Tinqueux
Centre commercial Carrefour Rennes Cesson
Centre commercial Carrefour Saint Egreve
Centre commercial Carrefour Saint Jean de Vedas
Centre commercial Carrefour Saint Serge
Centre commercial Carrefour Salanca
Centre Commercial Carrefour Sannois
Centre Commercial Carrefour Sartrouville

Centre commercial Carrefour Trans-en-Provence

Centre Commercial Carrefour Vannes

Centre commercial Carrefour Vénissieux

Centre commercial Carrefour Villabé

Centre Commercial Carrefour Wasquehal

Centre commercial du Verdet

Centre Commercial La Beaujoire

Centre commercial Les Sept Chemins

Centre Commercial Montesson

Centre Commercial Nevers Marzy

Centre Commercial Nîmes Sud

Centre commercial Océan Tarnos

Centre Commercial Pince-vent

Centre Commercial Saint-Jacques Montluçon

Centre commercial Venette

Centre Commercial Villejuif 7

Grand Vitrolles

Mondeville

Centre Commercial Athis Mons

Centre Commercial Cap Saran

Centre commercial Carrefour Aix La Pioline

Centre Commercial Carrefour Alençon

Centre commercial Carrefour Amiens

Centre commercial Carrefour Angoulins

Centre commercial Carrefour Annecy

Centre commercial Carrefour Antibes

Centre commercial Carrefour Auchy-Les-Mines

Centre Commercial Carrefour Bassens

Centre commercial Carrefour Berck

Centre Commercial Carrefour Bourges

Centre commercial Carrefour Brest Iroise

Centre Commercial Carrefour Brou

Centre Commercial Carrefour Chambourcy

Centre commercial Carrefour Châteauroux

Centre Commercial Carrefour Cholet

Centre Commercial Carrefour Croix Dampierre

Centre Commercial Carrefour Douai-Flers

Centre commercial Carrefour Francheville

Centre Commercial Carrefour Gennevilliers

Centre Commercial Carrefour Nice Lingostière

Le jeu sera actif **du lundi 29 mars au lundi 5 avril 2021** sur les pages des centres commerciaux Carrefour participants. *Le gagnant tiré au sort sera révélé le mardi 6 avril sur la page Facebook des centres commerciaux participants.*

Les données personnelles collectées sont destinées à la Société Organisatrice et non à Facebook, Instagram, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée d'au moins 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France métropolitaine, à l'exception des personnels de la Société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du Jeu. Le Jeu est limité à une seule participation par foyer, – même nom, même adresse postale, même adresse électronique ou IP (Internet Protocol), durant toute la durée du Jeu.

Le Jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le Jeu se déroule exclusivement sur les sites internet des centres commerciaux participants aux dates et aux adresses indiquées dans l'article 1.

Pour participer au Jeu, il suffit d'accéder aux sites internet, de trouver et cliquer sur l'œuf d'or puis de remplir le formulaire qui s'affichera.

Tout participant ayant rempli le formulaire dans les conditions ci-dessus indiquées confirme sa volonté de participer au Jeu.

Le Jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, www.facebook.com, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain du Jeu.

Le Jeu étant accessible sur la plate-forme Instagram, www.instagram.com, en aucun cas Instagram ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu.
Instagram n'est ni organisateur ni parrain du Jeu.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Le gagnant sera tiré au sort parmi les personnes ayant trouvé l'œuf d'or et rempli le formulaire au plus tard 10 jours après le début du Jeu.

Les gagnants seront avertis de leurs gains uniquement sur Facebook, via une réponse aux commentaires concernés sur la Fan Page ou via un message privé Facebook au plus tard 10 jours après le début du jeu. Le message invitera chaque gagnant à communiquer ses coordonnées, dans les 8 jours ouvrés suivant sa notification de gain, par message privé. Tout gagnant n'ayant pas communiqué ses coordonnées complètes dans les 8 jours ouvrés, sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

ARTICLE 5 – DOTATIONS

Le Jeu est doté des lots suivants, attribués aux participants tirés au sort, déclarés gagnants et ayant transmis, dans les 8 jours ouvrés suivants la date de prise de contact, ses coordonnées par message privé.

Descriptif du lot : **Cartes Cadeaux d'une valeur total de 50€** et valables dans le magasin du centre commercial Carrefour participant ou uniquement dans l'hypermarché Carrefour, selon stock disponible.

1 tirage au sort effectué parmi les personnes ayant rempli le formulaire présent sur le site internet du centre commercial carrefour participant.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant. En cas de force majeure, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité et de toutes les informations transmises dans le cadre du Jeu. De même, le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, et y compris via l'utilisation de comptes Facebook et Instagram factices, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DES DATES DU JEU ET ÉLARGISSEMENT DU NOMBRE DE DOTATIONS

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté si elle était amenée à annuler le présent

Jeu. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié.

ARTICLE 8 – UTILISATION DE L'IDENTITE DES GAGNANTS

S'ils sont déclarés gagnants, il est expressément convenu que les participants au Jeu autorisent la Société Organisatrice à utiliser, à titre publicitaire, leur prénom et l'initiale de leur nom, ainsi que leur ville de résidence, sans restriction ni réserve, et sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

ARTICLE 9 – RESPONSABILITES

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La Société Organisatrice décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de lots d'un participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altérerait le déroulement de l'inscription au Jeu et d'annuler, écourter, modifier, reporter, proroger ou suspendre le Jeu, dans le cas où les serveurs informatiques du Jeu présenteraient des dysfonctionnements résultant notamment de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de tout autre cause due au fait de ce participant et qui affecteraient l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site et au Jeu. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre. Les participants sont informés qu'en accédant au site internet du Jeu, un cookie pourra le cas échéant être stocké sur le disque dur de leur ordinateur.

Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant d'enregistrer leur navigation sur le site internet du Jeu. Les cookies servent à identifier chaque participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur.

Un participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur, en configurant son logiciel de navigation (le participant est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, le participant garde néanmoins la possibilité d'accéder au site internet du Jeu et de participer à ce dernier.

En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations). Tout lot envoyé par la Société Organisatrice à un gagnant qui serait non réclamé ou retourné pour toute autre raison par les services postaux serait perdu pour le gagnant et demeurerait acquis à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

ARTICLE 10 – DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Les images utilisées sur le site du Jeu, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site du Jeu, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales. Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments de jeux déjà existants, est purement fortuite et ne pourra conduire à engager la responsabilité de la Société Organisatrice ou de ses prestataires.

ARTICLE 11 – LOI “INFORMATIQUE ET LIBERTÉS”

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément à la loi «informatique et libertés » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant en envoyant un courrier à l'adresse de la Société Organisatrice, spécifiée à l'article 1.

ARTICLE 12 – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE ET INTERPRETATION DU RÈGLEMENT

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du règlement sera tranchée par la Société Organisatrice.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve (i) du présent règlement en toutes ses stipulations, (ii) des règles déontologiques en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite, etc...) ainsi que (iii) des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment des dispositions applicables aux jeux et loteries en vigueur. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des gagnants.

En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé dans un délai de 30 jours maximum après la date de fin du Jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de Jeu de la

Société Organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatifs au Jeu.